

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 7 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 décembre 2009 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 14 – Excusé : Dominique GERVAIS

Secrétaires de séance : D. CASASSUS - P. THERY

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2009 a été approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) Révision des loyers communaux

L'augmentation des loyers d'habitation est calculée en fonction de l'indice de construction. Il est fixé pour 2009 à 1,31 %. M. le Maire propose que les loyers des bâtiments appartenant à la commune (habitations et garage de Mr et Mme DIENNET et appartement à l'étage de l'école de Mr DUPIRE et Mme LARGE) soient augmentés de 1,31 % à partir de janvier 2010.

En ce qui concerne le loyer de la maison de l'ancienne usine FAVROT le montant ne peut pas encore être défini car le nouvel indice n'est pas encore connu.

Pour le loyer du bail commercial il est proposé de le maintenir au montant de 2009, compte tenu des décisions de limitation du montant décidées les années précédentes.

Accord unanime

2) Le Pilon

Par courrier du 10 novembre dernier, M. GUGLIELMI, propriétaire d'un terrain au Pilon, interpelle le conseil sur le prix de vente actuel des terrains du Pilon par rapport au prix de vente initial et considère qu'il subit une moins value qui pourrait être compensée par la prise en charge par la commune de la TLE (taxe locale d'équipement) ou la taxe de raccordement.

M. le Maire explique que le prix a du être baissé en raison de la conjoncture et qu'il a du être adapté et aligné sur le prix du marché actuel.

M. le Maire demande au conseil s'il souhaite apporter une réponse positive à la demande de compensation qui est faite.

A l'unanimité, la réponse est négative.

En ce qui concerne le haut débit, les conventions ont été transmises à NUMERICABLE.

La tranche conditionnelle (travaux de voirie) prévue au Pilon est désormais hors marché étant donné que l'ensemble des terrains n'a pas encore été vendu. Il faudra donc contracter un nouveau marché, ceci se fera lorsque l'ensemble des maisons sera construit.

3) Convention ATESAT

Il s'agit d'une convention signée avec la DDE qui intervient en tant que « conseil » pour les travaux de voirie ; il est rappelé que la DDE n'a plus la compétence de maîtrise d'œuvre. Cette convention est signée pour 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

La rémunération de ce service est calculée sur le nombre d'habitants. Pour Jarnioux, elle s'élève pour 2010 à 205,94 €

Accord unanime pour signer cette convention.

4) Réforme des collectivités locales

Dans le cadre de cette réforme, il y aura des modifications de découpages territoriaux, toutes les communes devront faire partie d'une communauté de communes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour certaines communes. Afin de préparer et d'anticiper ces nouvelles divisions territoriales, M. PICARD, président de la CAVIL (Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône), est venu exposer un projet de grande communauté qui pourrait inclure un grand nombre de petites communes dont le bassin de vie dépend de Villefranche sur Saône. C'est un premier contact qui nous amène à réfléchir sur l'avenir de notre collectivité locale.

6) Conseil d'école

Il a eu lieu le 20 novembre dernier et a réuni les enseignants, les délégués de parents d'élèves, les représentants de l'Education Nationale et de la Mairie.

Le règlement intérieur de l'école a été légèrement modifié, il est demandé aux parents de la classe des petits d'accompagner ces derniers jusque dans la salle de classe.

L'école accueille cette année 56 élèves, la prévision pour l'année prochaine est de 61.

Une intervenante en éducation musicale est toujours présente le vendredi matin pour l'ensemble des classes.

7) Informations diverses

- CCAS : le goûter à l'attention des anciens aura lieu le 15 décembre à 14H30, une animation sera proposée par les enfants de l'école qui chanteront avec l'intervenante en musique. Un colis sera remis aux présents, pour les absents la distribution sera faite par l'équipe municipale.
- Réunion de la commission CCAS : mercredi 16 décembre 2009 à 19 H 00
- La maison à l'angle du lavoir : Mme ROLLIN, architecte des Bâtiments de France, s'est rendue sur place et a constaté quelques anomalies concernant les travaux réalisés. Ses remarques ont été adressées à l'architecte du pétitionnaire du permis de construire, il convient de suivre ce dossier avec attention. Plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent que Mme ROLLIN vienne les informer de la position des Bâtiments de France sur les demandes de travaux et permis de construire.
- Cheminement piéton devant l'école : de nouvelles propositions de plans sont parvenues en mairie, tenant compte des observations apportées par la MDR. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 86 500 € TTC. Ceux-ci pourraient s'effectuer en 3 tranches :
 - une première tranche trottoirs côté école de l'arrêt de bus actuel au lavoir pour un coût de 37 600 €,
 - une deuxième tranche trottoirs en direction du lotissement Graveton pour un coût de 26 300 €

- et une dernière tranche de 22 600 € pour une surélévation de la chaussée devant l'école.

Ces plans vont être transmis à nouveau à la MDR pour avis.

- Illuminations de Noël : les rouleaux d'ampoules de couleur sont en mauvaise état et il faudra penser à les changer. 2 solutions sont envisageables : en commander rapidement car bientôt ils ne seront plus fabriqués ou acheter des guirlandes nouvelles générations.
- Placards de la salle des fêtes : un devis a été établi pour la confection de 3 placards, 1 dans la cuisine pour remplacer ceux existants mais non pratiques, 1 dans le hall d'entrée et 1 dans la réserve. Le tout livré, monté, peint, avec 3 rayons chacun pour un coût total de 5 425 € TTC. M. le Maire demande de consulter l'ensemble des utilisateurs de la salle des fêtes pour connaître leurs besoins précis.
- Ménage dans la salle des fêtes : une rencontre a eu lieu avec Mme DIENNET, chargée du ménage, le 2 décembre dernier. Elle dispose à ce jour de 3 heures d'activité, ce qui lui semble insuffisant pour l'ensemble des tâches à effectuer (nettoyage du carrelage 180 m², des sanitaires, de la cuisine, des vitres,...). Il lui a été demandé d'évaluer précisément le temps nécessaire pour réaliser ce travail et en fonction de cela, une décision sera prise. Soit fournir un matériel plus performant que celui utilisé actuellement, soit acquérir une laveuse automatique. Un devis a déjà été reçu, un deuxième est attendu. Avant toute décision, une démonstration et des essais seront exigés auprès des fournisseurs éventuels.
- Exposition photos de M. PROFIZI : elle aura lieu le jour des Vœux du Maire, le samedi 9 janvier de 11 H à 18 H.
- CAF : une réunion devait avoir lieu demain 8 décembre pour le recadrage du contrat pour l'accueil périscolaire, la CAF a avertie aujourd'hui que cette réunion était annulée.
- Voirie : un conseiller municipal signale des trous en formation vers le Pilon, sur la Route Départementale, nécessitant un traitement
- Maison de retraite Jean BOREL : le directeur, Monsieur Yves DUMAS a été remplacé par Madame Florence BAUDOUY.
- Un calendrier prévisionnel des conseils municipaux pour le 1^{er} semestre et le mois de juillet 2010 a été adopté.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, Lundi 11 janvier 2009 à 20 h 15

Fin de la séance à 22 H 45